GRANDE CONSPIRATION DES JACOBINS DÉCOUVERTE;

Tendante à renverser le Consulat et les deux Commissions législatives. — Horrible projet des conjurés contenant un décret de condamnation à mort de deux membres de l'ancien Directoire et du Général Bonaparte. — Tous les membres des deux Commissions des Inspecteurs guillotinés. Invitation faite par eux aux Départemens de se fédéraliser. — Refus fait par le brave Augereau de seconder leurs projets. — Arrestation des 19 principaux chefs de la conjuration, parmi lesquels on distingue des personnes très-connues.

Leurs Noms et leurs Qualités.

Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur!

AN VIII.

GRANDE CONSPIRATION DES JACOBINS *DÉCOUVERTE.*

Lorsque le peuple a de nouveaux magistrats, de nouvelles lois, de nouvelles espérances, l'écrivain patriote a de nouveaux devoirs à remplir. Il est d'un homme courageux d'être en opposition constante avec la perversité et le crime, et peut-être jamais cette tâche difficile ne fut-elle remplie avec plus d'énergie et de courage qu'elle ne l'a été dans cette circonstance orageuse par la presqu'unanimité des écrivains. Loin de ces froids publicistes, s'écrie l'un d'eux, qui défendent le puissant orgueilleux qui se donne pour patriote et la catin pour un modèle de vertus; loin des valets qui injurient aujourd'hui le maître qu'ils aduloient hier, nous avons poursuivi la horde héréditaire des bourreaux de la France; nous avons voulu préparer à notre pays des lois meilleures et des magistrats plus vertueux....

» Nous applaudissons comme tous les bons Français à l'élévation des consuls, parce que comme tous

les Français nous espérons un meilleur être ; mais nous leur répéterons souvent ce qu'ils nous ont promis : leur honneur leur impose de grands devoirs, leurs talens les rendroient plus coupables si leurs vertus ne nous rendoient plus heureux.

» Une législation nouvelle va s'établir, il est tems de porter la hâche dans ce dédale de lois où la raison des législateurs et la félicité du peuple se perdoient si souvent. Le gouvernement provisoire doit nous garantir un code qui nous mette au rang des nations de l'Europe, qui nous évite les scissions intérieures Il faut détruire avec discernement, mais édifier avec courage et rétablir sans préjugés ; il faut rétablir l'ordre social sur sa base, sur des idées saines, sur des principes éternels de morale générale et de justice individuelle, sur des principes proportionnés aux mœurs à la population d'un pays. Loin de ces législateurs mesquins qui veulent chausser un géant avec les souliers d'un pygmée.

Il faut s'occuper du bonheur des particuliers pour arriver au bonheur général. Bonheur général ! mots vuides de sens, que tous les partis ont promis et qu'on a toujours cherché dans les nues, sans doute parce qu'on ne le trouvait point sur la terre, Les consul n'ont pas besoin de caresser les habitudes e l'ignorance d'un parti qu'ils ont abattu ; malheur au législateur, qui comme Licurgue n'est pas prêt

résister aux mouvemens d'une faction pour faire le bonheur de ses concitoyens. Les consuls ont de grands moyens pour agir, de grands devoirs à remplir, de grandes choses à faire, mais il leur faut le concours de tous les gens de bien; il faut que nous nous persuadions bien que si les jacobins venaient à renverser ce gouvernement, nous serions replongés dans les horreurs d'une anarchie inévitable.

Et qu'on ne dise point que cette crainte est chimérique; car une trop longue et malheureuse expérience nous a que trop prouvée que cette horde canibale ne renoncera qu'à la dernière extrêmité à ses sinistres projets.

Ah! si les gens de bien travailloient avec tant de persévérance à tirer la France de l'abime que ces démagogues s'agitent pour l'y précipiter, nos maux ne seroient plus de longue durée; car notre insouciance seule fait leur force et augmente leur audace.

Croira-t-on qu'en ce moment où l'orage gronde encore sur leurs tête, ces forcénés ne cessent de tenter tout pour renouer leur trame et renverser, par le fer, le feu et le poison, le nouvel ordre de choses, qu'il appréhendent plus que tous les rois de la terre. Si on en doutoit, on s'en convaincroit pleinement par la lecture des pièces suivantes :

« Quelqu'un témoignoit à un membre du conseil des Anciens sa surprise de ne pas voir Augereau sur la liste des congédiés. — Augereau, dit-il, par politique ou par conviction, paroît revenu de son erreur. Peu d'heures avant la séance du 19, Destrem et compagnie allèrent le trouver : —— Tu ne seras pas un faux frère, lui dirent-ils. Nous avons pour nous les fauxbourg et un grand nombre des patriotes dont nous sommes sûrs. Il ne leur faut qu'un chef, et nous comptons sur toi. = N'y comptez pas, dit Augereau. Tant que je vous ai cru les amis de la république, j'ai été de votre parti. Je vois que vous n'êtes que les amis d'une faction ; je me retire ; et Destrem en fit autant ».

Projet arrêté par les chefs des jacobins.

Art. Ier. Les patriotes purs et énergiques des deux Conseils se réuniront en Convention nationale. Ils remplaceront les royalistes expulsés par des démocrates prononcés.

II. Aussitôt installé, la nouvelle Convention rendra, sans désemparer, les décrets suivans :

Ier. Décret. —— Condamnation à mort des Directeurs Sieyes et Roges-Ducos.

IIme Décret. — Bonaparte mis hors la loi. Même mesure à l'égard de son frère et de Moreau.

IIIme Décret. — Tous les membres des deux commissions des inspecteurs, fusillés.

IVme. Décret. — Garrau, commandant de Paris, Jourdan de la moitié des fauxbourgs, et Santerre de l'autre moitié.

Mot d'ordre qu'ils se sont donné en se séparant.

Réunion des députés à *Toulouse* et des frères en état de porter les armes à la *Vendée*.

Protestation contre la journée, avec invitation aux départemens de se fédéraliser.

Ils comptaient sur la majorité du directoire Gohier les mettait dans le secret. Barras leur avait promis de leur livrer Syes, (et ils étaient si sûrs de leurs faits, qu'ils ne voulaient pas même tenir Sieyes de Barras), grand nombre de coupe-jarrets étaient accourus et venaient encore des départemens. A leur tête était un certain *Guittard* de Toulouse et ils avaient pour autres chefs, les égorgeurs de septembre, dont l'un se vantait entr'autres exploits de n'avoir pas voulu se laver les mains et de conserver encore des restes du sang des victimes de septembre.

55

Liste des personnes arrêtées.

1°. CHARLES HESSE, ex-général.

2°. MARQUEZY, député destitué ;

3° JULIEN (de Toulouse) ex-conventionnel

4° GENISSIEUX, député destitué ;

5° DOCHE (de Lille) député destitué ;

6° POULAIN-GRANDPRÉ, [illegible] destitué;

7° FRISON (des Deux-Nethes) député destitué.

8° SANTHNAX, député destitué.

9° ARENA, député destitué;

9° MITTIÉ;

10° QUIROT, député destitué ;

11° VIGOUREUX et sa femme;

12° CLMENCEAU;

13° GROSCASSAND, député destitué ;

14° LEMERYS;

15° MUTEZ;

16° NIZON,

17° DESTRM, député destitué.

BOUDET.

Se distribue, rue de Zacharie, N°. 61